



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

Strasbourg, 24 mars 2016

CEP-CDCPP-WG (2016) 6F

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

PAYSAGE ET DEMOCRATIE

2^e Réunion

Rapport

Bureau du Conseil de l'Europe, Paris

17-18 mars 2016

*Document du Secrétariat du Conseil de l'Europe
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques*

I. OUVERTURE DE LA REUNION

Mme Liv Kirstine Mortensen, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et du Groupe de travail, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants (liste des participants à l'Annexe 1 au présent Rapport).

Le Groupe de travail félicite M. Julien Transy, Chargé de mission au Bureau des paysages et de la publicité, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie de la France, pour sa nomination en qualité de représentant national pour la Convention européenne du paysage et lui souhaite la bienvenue. M. Transy remercie les membres du Groupe de leur accueil et leur fait part de l'adoption imminente d'une nouvelle loi française sur la biodiversité et le paysage, qui se réfère aux dispositions de la Convention européenne du paysage.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Groupe de travail adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe 2 au présent rapport.

III. EXAMEN DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

1. Document de synthèse paysage et démocratie

*[Document: CEP-CDCPP-WG (2016) 2F] [Présentation : CEP-CDCPP-WG (2016) 2bisE]
[Présentation : CEP-CDCPP-WG (2016) 2terF] [Presentation: CEP-CDCPP-WG (2016) 2
quaterE]*

Le Groupe de travail examine le document de travail présenté par Mme Maguelonne Déjeant-Pons ainsi que les présentations power point de Mme Maria José Festas, de M. Yves Luginbühl et de Mme Liv Kirstine Mortensen, et décide de la poursuite des travaux avec la préparation des documents suivants :

1) Document thématique (rapport conceptuel de référence) tel que demandé par la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, sur : la contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable

Le document thématique (rapport conceptuel de référence de 50 pages environ) sera constitué de trois chapitres, présentant l'apport de l'approche paysage, telle que définie par la Convention européenne du paysage :

- à l'exercice de la démocratie ;
- à l'exercice des droits de l'homme ;
- à la mise en œuvre du développement durable (avec une référence aux réalisations présentées dans le cadre de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe).

2) Projet de recommandation sur la contribution de l'approche du paysage, telle que définie par la Convention européenne du paysage, à l'exercice de la démocratie et des droits de l'homme, dans une perspective de développement durable, basée sur le document thématique (rapport conceptuel de référence)

Le document thématique et projet de recommandation (55 pages au total environ) seront préparés par deux experts du Conseil de l'Europe (M. Yves Luginbühl et M. Michel Prieur, selon sa disponibilité) selon le calendrier suivant :

- remise des documents au Secrétariat en août 2016 afin d'assurer leur traduction ;
- examen des documents à l'occasion de la 3^e Réunion du Groupe de travail (Paris, 18-19 octobre 2016) ;

– finalisation des documents en vue de leur présentation à la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (mars 2017), au CDCPP, puis au Comité des Ministres.

Mme Maria José Festas participera à la préparation des documents au nom du Groupe de travail.

3) *Projet de recommandation sur les principes favorables à la mise en œuvre des procédures de participation du public à la conception et à la réalisation des politiques du paysage, au sens de la Convention européenne du paysage*

Le document sera préparé par les membres du Groupe de travail (Mme Liv Kirstine Mortensen et Mme Maria José Festas) selon le calendrier suivant :

- remise du document au Secrétariat en août 2016 afin d'assurer sa traduction ;
- examen du document à l'occasion de la 3^e Réunion du Groupe de travail (Paris, 18-19 octobre 2016) ;
- finalisation du document en vue de sa présentation à la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (mars 2017), au CDCPP et au Comité des Ministres.

Le Groupe de travail souligne que le projet de recommandation devrait être fondé sur une vision politique et non technique ou instrumentale, et que des outils de participation seront présentés lors de la 19^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur « *La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale* », ainsi que dans le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (ELC L6).

4) *Préparation d'une brochure d'information pouvant être facilement comprise*

Le document sera préparé en 2017 sur la base des données formulées dans les documents précédents.

2. Feuille de route en vue des réunions des ateliers, comprenant les questions pratiques [Document: CEP-CDCPP-WG (2016) 3F]

Le Groupe de travail examine le document de travail et note que :

– les Réunions du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sont généralement organisées chaque année à l'automne, sur un thème lié à la mise en œuvre de la Convention, choisi par la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage / CDCPP en liaison avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Etat accueillant la Réunion ;

– sous la direction du/de la président/e de la Conférence en liaison avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe, le Groupe de travail sur la Convention pourra proposer à la Conférence des sujets pertinents pouvant être traités dans le cadre des prochaines réunions, dans le cadre du Programme de travail de la Convention ;

– le Groupe de travail pourra considérer les demandes des Etats souhaitant accueillir des réunions, afin que la Conférence puisse inscrire les propositions dans le cadre de son programme de travail ;

– dans la mesure où la réunion se tiendrait à l'automne, les Parties à la Convention sont contactées en début d'année par le Secrétariat du Conseil de l'Europe et le/la Président/e afin de leur demander de bien vouloir faire parvenir au Secrétariat toute suggestion ou proposition de présentations. Leur réponse (qui devrait parvenir dans le mois qui suit la demande au Secrétariat) devrait s'accompagner d'une note écrite résumant la présentation qu'ils souhaiteraient faire, afin que le Groupe de travail puisse préparer le programme en accord avec l'Etat hôte ;

– le programme pourra être ainsi finalisé afin d’être transmis par le Secrétariat du Conseil de l’Europe en juin/mi-juillet aux Parties à la Convention et autres représentants gouvernementaux et non gouvernementaux.

Le Groupe de travail demande au Secrétariat de bien vouloir préparer, en liaison avec la Présidente de la Conférence, un document rendant compte des divers types de réunions organisées par le Conseil de l’Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Conférences du Conseil de l’Europe sur la Convention européenne du paysage, Réunions des Ateliers, Fora du Prix du paysage du Conseil de l’Europe, Réunions régionales et nationales), en se référant aux méthodes de travail du Conseil de l’Europe. Le document devrait avoir une approche pratique, afin d’aider l’Etat hôte de la réunion dans sa planification.

Il demande également que le document se réfère aux réunions et activités qui ne sont pas menés sous les auspices du Conseil de l’Europe et que soient mentionnées les dispositions applicables concernant l’utilisation des logos du Conseil de l’Europe, des documents et publications concernant les conventions relatives au patrimoine culturel et au paysage adoptées sous les auspices du Conseil de l’Europe

3. Liste des représentants nationaux en charge de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui sont également correspondants du Système d’information du Conseil de l’Europe sur la Convention européenne du paysage (ELC L6), en charge de compléter le questionnaire en ligne

[Document: CEP-CDCPP-WG (2016) 4F]

Le Groupe de travail examine le document de travail et exprime le souhait qu’en vue de la tenue de la 18^e Réunion des Ateliers du Conseil de l’Europe sur « *Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités* » (Erevan, Arménie, 5-7 octobre 2016), les Représentants nationaux à la Convention européenne du paysage remplissent le questionnaire du Système d’information.

Le Groupe de travail demande au Secrétariat de bien vouloir envoyer un rappel à tous les représentants nationaux avec leurs mots de passe et les conseils nécessaires pour remplir le questionnaire en ligne concernant le Système d’information.

4. Liste des organisations non gouvernementales invitées à participer à la prochaine Conférence du Conseil de l’Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

[Document: CEP-CDCPP-WG (2016) 5F]

Le Groupe de travail examine le document de travail et considère ce qui suit.

– *Conférences du Conseil de l’Europe sur la Convention européenne du paysage :*

Considérant le nombre important d’organisations non gouvernementales travaillant sur les questions du paysage, seules les ONG internationales et européennes, représentatives d’un nombre important de pays, et dont les thèmes traités sont en relation avec le programme de travail de la Convention européenne du paysage, seront invitées à participer aux Conférences, en qualité d’observateurs ;

– *Réunions des ateliers du Conseil de l’Europe :*

Les ONG internationales, européennes et nationales continueront à être invitées à participer aux Réunions des ateliers.

Le Groupe de travail demande au Secrétariat de bien vouloir compléter le document de travail avec les informations manquantes en vue de la prochaine réunion, et de créer un cadre permettant de rassembler les informations que les ONG internationales et européennes seront invitées à remettre.

IV. INFORMATION ET DISCUSSION SUR LES PROCHAINES REUNIONS PLENIERES

1. **17^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, «Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015», Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016**

Le Groupe de travail prend note avec intérêt de la prochaine 17^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, intitulé «*Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015*», Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016.

2. **5^e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 13-15 juin 2016**

Le Groupe de travail exprime le souhait que le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), puisse désigner deux personnes de contact en charge de la culture et du patrimoine culturel, afin de traiter de l'intégration du paysage dans les politiques culturelles, conformément aux dispositions de l'article 5, c. de la Convention européenne du paysage.

3. **18^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, «Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités », Erevan, Arménie, 5-7 octobre 2016**

Le Groupe de travail considère important que la Réunion porte sur la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention européenne du paysage et traite des aspects suivants : Stratégies et documents politiques ; Cadre juridique et instruments financiers ; Intégration, coordination horizontale et verticale. Les contributions devraient présenter les leçons acquises et la valeur ajoutée de ces politiques adoptées pour le futur. Il sera fait référence au Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (ELC L6).

4. **9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, mars 2017**

Le Groupe de travail :

- considère que les deux journées de réunion de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui se tiendra dans le cadre de la Présidence chypriote du Comité des Ministres, pourraient avoir lieu du 20 au 24 mars ou du 27 au 31 mars 2017, selon les disponibilités des salles au Conseil de l'Europe. Une journée de visite d'études pourrait par ailleurs être organisée.
- prend note du fait que le Secrétariat informera les participants à la Conférence des dates qui retenues.

V. AUTRES SUJETS

Le Groupe de travail exprime le souhait que le document consacré aux sources de financement pouvant être utilisées pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage soit transmise dès que possible par le Secrétariat aux Parties à la Convention.

VI. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Le Groupe de travail décide des dates de sa 3^e Réunion : 18 (journée entière)-19 (matin) octobre 2016, (Bureau du Conseil de l'Europe de Paris).

VII. CLOTURE DE LA REUNION

La Présidente du Groupe de travail remercie les participants et clôt la réunion.

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR

I. OUVERTURE DE LA REUNION**II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****III. EXAMEN DES DOCUMENTS DE TRAVAIL****1. Document de synthèse paysage et démocratie**

*[Document: CEP-CDCPP-WG (2016) 2F][Présentation : CEP-CDCPP-WG (2016) 2bisE]
[Présentation : CEP-CDCPP-WG (2016) 2terF] [Presentation: CEP-CDCPP-WG (2016) 2
quaterE]*

2. Feuille de route en vue des réunions des ateliers, comprenant les questions pratiques

[Document: CEP-CDCPP-WG (2016) 3F]

3. Liste des représentants nationaux en charge de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui sont également correspondants du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (ELC L6), en charge de compléter le questionnaire en ligne

[Document: CEP-CDCPP-WG (2016) 4F]

4. Liste des organisations non gouvernementales invitées à participer à la prochaine Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

[Document: CEP-CDCPP-WG(2016) 5F]

IV. INFORMATION ET DISCUSSION SUR LES PROCHAINES REUNIONS PLENIERES**1. 17^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, «Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015 », Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016****2. 5^e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 13-15 juin 2016****3. 18^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités », Erevan, Arménie, 5-7 octobre 2016****4. 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, mars 2017****V. AUTRES SUJETS****VI. DATE DE LA PROCHAINE REUNION****VII. CLOTURE DE LA REUNION**

Documents de référence présentés lors de la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage : <http://www.coe.int/fr/web/landscape/conferences>

Prise en compte des interrelations entre le paysage, l'aménagement du territoire, les droits de l'homme et la démocratie [*Document: CEP-CDCPP (2015) 20*]

Rapport « *Paysage et démocratie : perspectives* » [*Document: CEP-CDCPP (2015) 13*]

Mise en place des procédures de participation du public et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage [*Document: CEP-CDCPP (2015) 11*]

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS

ANDORRA / ANDORRE

Mme Anna MOLES MARINE, Chef d'Unité paysage, biodiversité et évaluation environnementale, Représentante nationale de l'Andorre pour la Convention européenne du paysage, Ministère de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre, Gouvernement de l'Andorre, Edifici administratiu del Govern, Carrer Prat de la Creu, 62-64 AD500 ANDORRA LA VELLA

Tel: +376 875 700 +376 875 707 E-mail: Anna_Moles@govern.ad

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Mireille DECONINCK, Docteur Sciences géographiques, Attachée, Ministère de la Région Wallonne, Division de l'aménagement et de l'urbanisme, Rue des Brigades d'Irlande 1, B - 5100 NAMUR

Tel: +32 81 33 25 22 Fax:+32 81 33 25 67 - E-mail: Mireille.Deconinck@spw.wallonie.be

FINLAND / FINLANDE

Mr Tapio HEIKKILÄ, Senior Adviser, Ministry of the Environment, P.O. Box 35, FIN - 00023 GOVERNMENT

Tel: +358 50 594 7515 - Fax: +358 9 1603 9364 - E-mail: tapio.heikkila@ymparisto.fi

FRANCE

M. Julien TRANSY, Chargé de mission, Bureau des paysages et de la publicité, Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, DGALN - Sous-direction de la qualité du cadre de vie, La Grande Arche, F - 92055 La Défense, PARIS, Cedex

Tel : +33 01 40 81 33 92 - E-mail : julien.transy@developpement-durable.gouv.fr

HUNGARY / HONGRIE

Mrs Krisztina KINCSES, National Representative of the European Landscape Convention, Ministry of Agriculture, H-1055 BUDAPEST, Kossuth tér 11.

Tel: +36/1/7952434 Fax: +36/1/7950079 E-mail: krisztina.kincses@fm.gov.hu

MONTENEGRO

Mrs Sanja LJESKOVIC MITROVIC, Vice-Chair of the Council of Europe Conference on the European Landscape Convention, Deputy Minister, Ministry of Sustainable Development and Tourism, IV Proleterske 19, 81000 PODGORICA

Tel: + 382 20 446 207 - E-mail: sanja.ljeskovic@mrt.gov.me

NORWAY / NORVEGE

Mrs Liv Kirstine MORTENSEN, Chair of the Council of Europe Conference on the European Landscape Convention, Senior Advisor, Department of Planning, Norwegian Ministry of Local Government and Modernisation, P.O. Box 8112 Dep, N-0032 OSLO, Norway

Tel: (+47) 22 24 59 19 E-mail: Liv-Kirstine.Mortensen@kmd.dep.no

FORMER CHAIR OF THE COUNCIL OF EUROPE CONFERENCE ON THE EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION / ANCIENNE PRESIDENTE DE LA CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Mrs Maria José FESTAS, Expert, Former Chair of the Council of Europe Conference on the European Landscape Convention and of the Committee of Senior Officials of the CEMAT, Rua José da Purificação Chaves, 5-4ºEsq, 1500-376 Lisboa, Portugal

Tel: +351 21 77 80336

E-mail: mjfestas@gmail.com

EXPERT

M. Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherche émérite du Centre national de recherche scientifique,
France, 2, rue Valette, F - 75005 PARIS
Tel: + 06 80 43 92 42

E-mail: yves.luginbuhl@univ-paris1.fr

GENERAL SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Directorate of Democratic Governance / Direction de la Gouvernance Démocratique

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Head of Division / Chef de Division, Secrétaire exécutive de la
Convention européenne du paysage / CDCPP, Council of Europe, F - 67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33 (0) 3 88 41 23 98

E-mail: maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Mrs Susan MOLLER, Administrative Assistant / Assistante administrative, European Landscape
Convention, Council of Europe, F - 67075 STRASBOURG CEDEX

Tel: +33 (0)3 90 21 41 16

E-mail: susan.moller@coe.int

ANNEXE 3

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
POUR 2015-2017

*approuvé par le Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du paysage (CDCPP),
4^e réunion, Strasbourg, 1-3 juin 2015
[CDCPP(2015)15]*

Le Programme de travail sur la Convention européenne du paysage pour 2015-2017¹ approuvé par le Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du paysage lors de sa 4^e réunion, Strasbourg, 1-3 juin 2015 [CDCPP(2015)15] indique qu'il a pour principaux objectifs de maintenir et approfondir le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile aux fins de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et pour ce faire :

«

1. *D'organiser tous les deux ans les conférences du conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (introduire une référence dans le mandat du CDCPP) et d'organiser chaque année un atelier au moins pour la mise en œuvre de la Convention.*
2. *De poursuivre les travaux (de maintenance et d'actualisation) relatifs au système d'information du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage (ELC L6) et d'engager la deuxième phase de développement d'outils.*
3. *De continuer les sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.*
4. *De mettre en place un groupe de travail pour explorer les différentes possibilités qui s'offrent au Conseil de l'Europe et aux Etats Parties pour avancer dans la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et d'insister sur sa contribution à la démocratie, au bien-être, à la diversité et l'intégration socioculturelle en Europe, en l'occurrence en poursuivant l'élaboration de rapports thématiques, en contribuant à la préparation des programmes des conférences et ateliers, et en suivant l'état d'avancement du L6.
Le groupe de travail est également chargé, soutenu par une expertise², d'explorer les différentes possibilités qui s'offrent au Conseil de l'Europe et aux Etats Parties pour donner plus de visibilité à la Convention européenne du paysage et aux travaux du Conseil de l'Europe en matière de paysage (Prix du paysage du Conseil de l'Europe, rapports thématiques, etc.).*
5. *De développer du matériel pédagogique pour les établissements d'enseignement secondaire (au sein d'un groupe de travail) et de réfléchir à la manière de développer l'enseignement supérieur et la formation pour les professionnels, conformément à la Convention.*
6. *De mettre en place un groupe de travail, soutenu par une expertise, sur « Paysage et démocratie » pour donner suite au rapport « Paysage et démocratie : perspectives », afin de préparer un document thématique (tenant compte de la contribution du patrimoine naturel et culturel et de la culture, en tant qu'expression de la diversité sociale, économique, écologique, culturelle et spatiale et de l'identité des territoires).*
7. *D'élaborer une action commune sur les trois piliers du CDCPP, faisant appel aux méthodes disponibles en matière de coopération horizontale et verticale et une approche largement*

¹ Le programme de travail est censé couvrir la période comprise entre la 8^e et la 9^e conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

² Ce soutien par l'expertise s'entend essentiellement sous la forme de « séances de réflexion et de recherche d'idées ».

participative (promenades, discussions, photos, etc.), fondée sur un document de réflexion conjoint, susceptible de donner lieu au final à un atelier. »